

Le Président

**DECISION**

**N°D-25/254 portant délégation de signature**

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 16 mai 2023 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

**DECIDE**

**Art. 1er.** – Madame Morgane HENRY, Adjoint au Directeur, Contrôleur de Gestion au sein du service du contrôle de gestion, reçoit délégation de signature pour certifier, au nom du Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et pour le périmètre de sa direction, les services faits dont le montant unitaire n'excède pas 30 000 euros hors taxe.

**Art. 2.** – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

**Art. 3.** – La présente décision prend effet à compter du 1er août 2025.

A Paris, le 25 AOUT 2025

**Emmanuel KASARHÉROU**